



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

Séance publique du 28 avril 2022

Date de l'annonce publique de la séance: 20 avril 2022

Date de la convocation des conseillers: 20 avril 2022

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty Simon-Kill, M. Joé BEISSEL, échevins
M. Jos JOHANNNS, M. Pierre BRAUN, M. Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers
M. Bernard HEINESCH, secrétaire
Absent(s) Mme Patricia GONZALEZ, M. Bernd ZIMMER, conseillers (excusés)

Le Conseil Communal,

01) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 31 mars 2022.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recettes.

03) a pris note qu'aucun dossier sur l'exercice du droit de préemption n'ait été introduit.

04) a décidé à l'unanimité des membres présents de s'associer et de s'unir avec la commune de Waldbredimus en une seule et même commune devant porter le nom de Bous-Waldbredimus, respectivement de procéder à la fusion des deux communes avec effet au 1^{er} septembre 2023.

05) a approuvé à l'unanimité des membres présents la convention de fusion entre l'Etat, représenté à cette fin par Mme la Ministre de l'Intérieur et Mme la Ministre des Finances, et les communes de Bous et de Waldbredimus, représentées par leurs collègues échevinaux respectifs. La convention de fusion règle l'organisation de la nouvelle commune et en particulier la dotation financière de l'Etat.

06) a pris connaissance de l'avant-projet de loi portant fusion des communes de Bous et de Waldbredimus.

07) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention relative au financement et au fonctionnement du Club Senior Syrdall pour l'année 2022.

08) a approuvé à l'unanimité des membres présents un devis du 23 mars 2022, établi par l'administration des services techniques de l'Agriculture, relatif à la réfection du pont voûté enjambant le ruisseau « Aalbaach » sur le chemin rural au lieux-dits « Grousswiss » et « Gëlt » à Bous au prix de 95.000.-€ TTC.

09) a décidé à l'unanimité des membres présents de renoncer en 2023 à des travaux d'entretien de la voirie rurale et viticole.

10) a approuvé à l'unanimité des membres présents un projet de morcellement d'une propriété sise à Bous au lieu-dit « rue de Luxembourg ».

11) a approuvé à l'unanimité des membres présents un avenant au règlement communal de circulation, avenant qui vise à limiter l'accès au parking près du centre

culturel à Erpeldange aux visiteurs du centre culturel ceci les jours ouvrables entre 08.00h et 18.00h.

12) a décidé à l'unanimité des membres présents de répartir l'intégralité des heures de congé politique supplémentaire aux délégués de la commune de Bous auprès des différents syndicats.

13) a décidé avec 5 voix pour et une abstention de modifier l'application de la convention collective des salariés à tâches manuelles de la commune de Bous et de supprimer le supplément de salaire pour détenteur de permis de conduire C (camion).

14) a pris note des explications du collègue échevinal relatives

- au projet des zones protégées « Trëntengerdall » et « Scheierbiërg » présenté le 21 avril 2022 par une déléguée du ministère de l'Environnement au collège échevinal. Le conseil communal prend note des problèmes en résultant pour les exploitants des terrains agricoles et en particulier des restrictions en matière de constructions futures et réalisation d'infrastructures publiques dans ces zones et décide de formuler ces objections dans un avis lors de la procédure de la consultation publique.

a pris note des interpellations des conseillers

- relatif au local des poubelles de la nouvelle Maison Relais, local dont la façade devrait obtenir un revêtement soit en peinture, soit sous forme de végétation.

- relatif à l'envergure du projet de construction d'une exploitation viticole à Erpeldange au lieu-dit « An der Sang » et en particulier sur le volume de l'excavation des terres et de l'accès pour les clients et fournisseurs lequel se fera via la piste cyclable.

The image shows five distinct handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains three signatures, and the bottom row contains two. The signatures are stylized and vary in length and complexity, typical of official documents.